Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter
En savoir plus

ESPACE MILITAIRE

Le dispositif Dossier Unique en faveur des blessés en opération (DU OPEX)

Le dossier unique OPEX, à constituer lors des formalités de départ auprès du commandement, permet de mutualiser les actions de tous les acteurs de la protection sociale en cas de blessure. Le DU OPEX facilite grandement la coordination et la pertinence des interventions tant vers le blessé qu'auprès de sa famille.

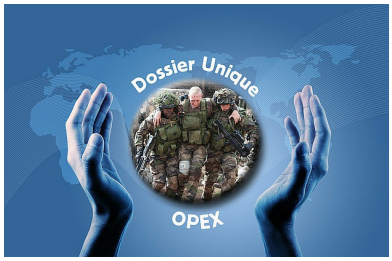

Outre la CNMSS et la DRH-MD, le dispositif associe les cellules d'aide aux blessés des différentes armées (CABAT, CABAM, CABMF AIR, DGGN/BAS), l'Action Sociale des Armées, le Service de santé des armées, l'Office national des anciens combattants, le service des pensions et des risques professionnels du ministère, la Mutuelle Uneo, l'Association générale de prévoyance militaire et le Groupement militaire de prévoyance des armées.

L'application a vocation à améliorer la réactivité et la coordination des acteurs en matière d'attribution des différentes aides financières pouvant être allouées aux blessés et à leur famille.

Le dispositif s'applique aux militaires concernés par un départ en opération extérieure.

L'imprimé d'identification constitue le point d'entrée.

Le périmètre du dispositif concerne les militaires projetés en opération extérieure (OPEX) et les militaires de la Gendarmerie nationale blessés en mission intérieure (MISSINT) hors territoire métropolitain.

Le dispositif s'appuie sur le consentement du blessé à partager des informations le concernant, formalisé sur l'imprimé.

En pratique

Au sein de votre entité et avant votre départ en OPEX, remplissez les deux premiers volets de l'imprimé d'identification dans lequel vous autorisez la communication de vos informations, pour instruction, aux partenaires désignés

- En cas de blessure, votre unité ou le Groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) informe la cellule d'aide concernée par l'envoi de votre imprimé complété
- La Cellule d'aide complète le 3ème volet avec les informations à sa disposition puis transmet l'ensemble du dossier à la CNMSS, par télécopie
- La CNMSS dématérialise l'imprimé en créant un dossier dans l'application, stocke les informations dans la base de données puis adresse un courriel d'information vers les partenaires que vous avez autorisés au partage
- A réception du courriel contenant votre numéro de dossier, les partenaires sont invités à se connecter à l'applicatif pour prendre connaissance des informations renseignées et y saisir leur éventuelle contribution

Les blessés des entités interarmées (DGA, service des essences…) sont pris en charge par les cellules d'aide aux blessés des armées dont relève la mission OPEX.

Une fois votre dossier créé et en cas de besoin avéré, vous pouvez utiliser l'imprimé relatif à la prise en charge de prestations spécifiques.
Une régularisation de votre dossier à votre retour de mission est également possible, à l'aide de l'imprimé dédié.

Télécharger

> le formulaire Création d'aide OPEX
> le formulaire Régularisation d'aide OPEX
> le formulaire Demande d'aide OPEX

En savoir plus

▶ Consulter le Dossier unique du blessé en OPEX sur le site du Ministère de la Défense